

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2009-5-9-2

Séance du mercredi 9 décembre 2009

### BUDGET PRIMITIF 2010



### LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en date du 26 novembre 2009

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise l'inscription des crédits proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive tant en dépenses qu'en recettes,

- Autorisations de Programme nouvelles : **3 178 000 €**
- Autorisation d'Engagement nouvelle : **118 000 €**
  
- Crédits de paiement sur la section d'investissement : **3 725 000 €**
- Crédits de paiement sur la section de fonctionnement : **2 397 000 €**
  
- Recettes de fonctionnement **13 000 €**

- Crédits de paiement sur la section d'investissement: **3 725 000 €**
- Crédits de paiement sur la section de fonctionnement: **2 397 000 €**
- Recettes de fonctionnement **13 000 €**

➤

- Entérine les propositions de modification des critères de subventions telles qu'elles sont détaillées dans le rapport:

- Suppression de l'aide à l'achat de matériel sportif par les Comités départementaux
- Modification des bénéficiaires de l'aide départementale aux Mercredis de Neige
- Suppression de la participation à l'achat d'insertion publicitaire et d'abonnements à des revues pour les Comités départementaux,
- Fixation à 1,15 € par licence de l'aide départementale à l'USEP,
- Suppression de l'aide à l'organisation du Challenge Voile des scolaires.

- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport, à savoir:

- la programmation des subventions d'investissement aux Communes, aux regroupements de Communes et aux Associations,
- le fonctionnement au Centre Sportif de l'Ilberg,
- le soutien à l'animation sportive dont l'examen du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux sportifs, dont la durée pourrait être ramenée à 2 ans au lieu de 4 ans,
- l'encouragement au sport,
- Le sport scolaire,
- l'animation socio-éducative et la vie associative.

- Prend acte de la communication de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 2 juillet 2009 portant sur l'activité de l'année 2008.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions